

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du Jeudi 18 mai 2017

**Présents :** AZNAR Vincent ; BESANCON Carine ; CALLOCH Pascal ; CROUZET Annick ; DESBOIS Marc ; LANDES René ; LEVEQUE Michel ; PHILIBERT Sophie ; FUYATIER Isabelle.

Carine BESANCON est arrivée à 21h12, après le vote des délibérations

**Excusés :** Méline BOUVARD - Franck BERGERY

**Secrétaire de séance :** Isabelle FUYATIER

**Ordre du jour :**

**- Délibérations :**

\* désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

\* approbation des statuts de la CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse)

**- Points sur les commissions.**

**- Questions diverses.**

---

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 23 Mars 2017 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

**DELIBERATIONS :**

**- Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

Monsieur le Maire évoque la mission de cette commission, précisant que cette dernière joue un rôle majeur dans la définition des équilibres financiers, et qu'elle s'assure, en outre, que les transferts s'opèrent dans un climat de confiance ; son objectif étant de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétence entre les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) ayant opté pour la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Isabelle FUYATIER se porte candidate :

Par vote à l'unanimité, Isabelle FUYATIER est désignée pour représenter la commune auprès de cette instance.

**Approbation des statuts CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse) :**

L'ensemble des élus du Conseil Municipal a été préalablement destinataire des statuts de la Communauté d'Agglomération. Il convient désormais de les valider.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts de la CA3B.

## **INFORMATIONS DIVERSES:**

### **- Projet d'aménagement du centre village par la SEMCODA sur la zone 2 AU :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la SEMCODA maîtrise désormais le foncier sur la majeure partie de la zone 2AU, deux parcelles de 400m<sup>2</sup> étant en cours d'acquisition.

Un groupe de travail issu du CCAS va commencer à travailler sur l'élaboration du projet. Une première réunion est programmée le 30/05/2017.

En parallèle, le volet administratif permettant le déclassement de la zone 2AU puis son reclassement en 1AU est amorcé, en lien avec un cabinet d'urbanisme.

### **- Employés communaux :**

Suite à la cessation d'activité d'André BONNAND qui sera officiellement à la retraite le 1er août 2017, Jean- Paul ACCOYER occupe, depuis le 1er mai 2017, un poste d'agent technique à plein temps.

Monsieur le Maire précise que la mairie ne procédera à aucun nouveau recrutement. Afin de compenser la perte d'un mi-temps, il indique avoir réorganisé l'activité, et notamment annualisé le temps de travail de Monsieur ACCOYER.

Ainsi, ce dernier effectuera un nombre d'heure plus important l'été que l'hiver, période pendant laquelle la charge de travail est moindre. Enfin, Monsieur le Maire a proposé à Monsieur LUEZ - Maire de Bohas-Meyriat-Rignat - de mutualiser les agents des deux communes afin d'organiser une aide mutuelle en cas de surcharge ponctuelle de travail, dans l'une ou l'autre de nos communes respectives.

### **- Equipements sportifs :**

Les travaux concernant le terrain synthétique ont débuté. Monsieur le Maire souligne la qualité des équipements apportés par la Communauté d'Agglomération. La réception des travaux est prévue aux alentours du 26 juin 2017.

Le terrain sera complètement clôturé ; l'accès ne sera pas en libre utilisation et sera réservé au club de football et à l'école.

En parallèle de cet équipement, le city stade, aménagement très attendu, devrait être livré autour du 10 juillet 2017. Cette structure sera libre d'accès. La surface sera entièrement clôturée et apportera ainsi un maximum de sécurité aux utilisateurs.

### **- Aménagement du square BOLLIET au hameau de Romanèche :**

Afin de finaliser les démarches administratives auprès du notaire, une division cadastrale du terrain utilisé doit être réalisée. Un devis a été sollicité auprès d'une entreprise de géomètres : Axis Conseil à Bourg en Bresse.

Par ailleurs, des jeunes du village, s'étant portés volontaires, se réuniront sur le terrain BOLLIET le samedi 20 Mai 2017 avec le groupe Jeunes du CCAS, pour commencer à élaborer l'aménagement du dit-square.

### **- Chemin reliant la RD 979 au chemin de la Verchère :**

Une enquête publique est en cours. Le commissaire enquêteur rendra ses conclusions après le 24 mai 2017, date de clôture de l'enquête.

### **- Eglise de Hautecourt :**

Des travaux de protection et d'entretien sont nécessaires dans le clocher.

Mickaël CLEMENT, charpentier de profession et habitant de notre commune, se propose de réaliser cette réfection gratuitement. Seuls les matériaux resteront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire tient à souligner cette démarche bénévole et remercie Monsieur CLEMENT de son implication.

**- Site internet de la Mairie:**

Le contrat concernant l'hébergement du site internet de la Mairie arrivera à échéance le 1er octobre 2017. La pérennité de ce site et du nom du domaine ne seront donc plus assurés.

Afin de rechercher une solution, une réunion a été organisée à Hautecourt avec la participation des communes de Cize, Hautecourt-Romanèche, Ramasse, Villereversure, auxquelles se sont jointes deux communes de l'ancienne Communauté de Treffort En Revermont : Corveissiat et Drom. La commune de Bohas-Meyriat-Rignat était absente, mais est néanmoins associée à cette démarche. A l'issue de cette réunion, les communes présentes souhaitent que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse puisse s'engager auprès des communes rurales, afin de les accompagner dans l'évolution de leurs sites Internet. Un courrier a donc été transmis dans ce sens au Président de la CA3B.

**- Communauté d'agglomération CA3B :**

La première conférence territoriale réunissant les ex Communautés de Communes de Bresse Dombes Sud Revermont et de La Vallière s'est tenue à Ceyzériat le 05 Avril 2017. Cette réunion a permis, en présence du Président Monsieur DEBAT et d'une partie des membres du bureau, d'évoquer son fonctionnement et son rôle. Monsieur PERRET, vice-président en charge des finances, annonce un alourdissement des charges liées aux frais du personnel communautaire, une augmentation de la fiscalité pour l'ex-territoire de La Vallière, compensée par un abattement. L'ensemble des projets amorcés antérieurement à la création de la CA3B est listé, notamment les deux aires de jeux pour la commune de Hautecourt Romanèche. Conformément aux engagements pris, les projets sont maintenus et seront réalisés.

Monsieur le Maire souligne la qualité du service apporté par le Pôle Urbanisme de la CA3B, et rappelle au Conseil que la commune était - jusqu'à présent - complètement délaissée par les Services de l'Etat.

Pour rappel: Les conférences territoriales regroupent trois compétences :

- voirie.
- assainissement, environnement.
- suivi des équipements sportifs, culturels, enfance et petite enfance.

Pour la commune de Hautecourt Romanèche, siègent respectivement dans ces groupes de travail : Pascal CALLOCH, René LANDES et Vincent AZNAR.

**- Salle des Fêtes de Romanèche:**

La démolition des cloisons intérieures, de la cuisine ainsi que des sanitaires a été faite par les employés communaux. Ce travail réalisé en interne permet de supprimer un poste de dépenses de 7000 Euros sur le coût total des travaux de rénovation.

## POINTS SUR LES COMMISSIONS :

### **- Projet d'un chemin de desserte (« voie verte ») entre Hautecourt et Romaneche :**

Une commission travaille sur ce projet, avec pour objectif d'étudier deux solutions:

\* une voie sur le bord de la route (voie parallèle à la R.D 59)

\* une voie à l'intérieur des terres, passant par "En Fond de Vaux"

et de présenter cette étude au Conseil Municipal pour validation.

Marc DESBOIS, responsable de la commission, informe que celle-ci a plutôt validé un tracé en bord de route, jugé plus facile à utiliser et plus accessible. Le souhait serait également d'avoir un revêtement en enrobé afin de permettre une utilisation mixte de la voie.

Concernant un possible tracé par "En Fond de Vaux", la commission alerte sur l'éventuel problème que pourrait représenter l'usage partagé d'un même chemin par les tracteurs, les vélos et les piétons.

Monsieur le Maire intervient et rappelle qu'il a, conjointement avec l'exploitant agricole utilisant le chemin "En Fond de Vaux", estimé que la voie était assez large pour tracer une piste piétonne et cyclable, sans pour autant compromettre le passage des tracteurs et bovins.

Marc DESBOIS informe les élus que les propriétaires déjà contactés ne seraient pas opposés à une cession foncière, et il demande au Conseil de valider la proposition de la commission (à savoir: un tracé parallèle à la R.D 59).

Le Conseil Municipal ne s'estime - en l'état - pas suffisamment informé sur les deux possibilités pour se prononcer.

Monsieur DESBOIS informe les membres du Conseil que Monsieur DANNENMULLER s'était engagé à réaliser une "voie verte". Monsieur le Maire précise que le seul engagement de Monsieur DANNENMULLER est celui pris en réunion publique en date du 1er avril 2016, à savoir: celui de réaliser un équipement pour la commune.

Michel LEVEQUE donne par ailleurs lecture de l'arrêté préfectoral du 20 Juillet 2016 - article 1.10.5 - relatif à la réouverture de la carrière DANNENMULLER, tout en relevant le caractère interprétatif de ce dernier.

Une discussion s'ouvre alors autour de l'arrêté d'ouverture de la carrière.

D'autre part, à titre d'exemple, une information est donnée concernant la voie récemment réalisée par la commune de Tossiat : il s'agit d'une voie en "mode doux", le long de la route, sur 1 Km200, pour un montant d'environ 200 000 Euros.

### **- CA3B:**

René LANDES, conseiller communautaire, relate le contenu des premières réunions CA3B auxquelles il a assisté.

## QUESTIONS DIVERSES :

\* La vente de l'école de Romanèche est intervenue le 28 avril 2017.

\* Carine BESANCON et Michel LEVEQUE ont fait une demande pour repeindre la porte de l'église de Romanèche. Monsieur le Maire rappelle la possibilité faite aux élus de pouvoir participer à ce type d'action.

\* Discours lors des commémorations : Michel LEVEQUE, présent aux cérémonies du 08 Mai de Romanèche et de Cize, questionne Monsieur le Maire quant à l'absence de lecture du discours émanant du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Vincent Aznar précise que pour limiter le nombre de discours, priorité est donnée à celui préparé par l'Association locale des Anciens combattants, et que si le texte du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants était lu, le nombre de d'allocutions identiques serait porté à 3 par monument, soit 9 au total.

\* Eclairage publique: une question est posée quant à la possibilité de demander au SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain) d'équiper les lampadaires de la commune d'ampoules LED à basse consommation. Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il avait déjà sollicité - sans réponse - un volontaire afin de piloter le projet d'extinction partielle de l'éclairage publique, et il réitère sa demande.

**\*Permis de construire** (dossier déposé en Mairie)

PARRENO Patrick  
99 chemin de la Croix Peyrouse  
SOIRIAT

DERRIER Gérard  
Chemin du Lavoir  
SOIRIAT

BOURGUIGNON Christophe  
745 route des Villages  
PERROI

**\*Déclaration préalable** (dossier déposé en Mairie)

AZNAR Vincent  
113 chemin de la croix rozier  
HAUTECOURT

GERARD Pierre-Adrien  
137 La Treille  
ROMANECHÉ

SCOTTI Tanguy  
553 chemin de la Croix Peyrouse  
SOIRIAT

THEVENON Gérald  
160 Route du Bélvédère  
ROMANECHÉ

BRANDT André  
524 chemin de la Croix Rozier  
HAUTECOURT

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 22 Heures 10.

Le Maire,  
Vincent AZNAR

